

Ville de Paris : un budget de 47.500 euros par jeune clandestin en 2014

Ville de Paris : un budget de 47.500¹ euros par jeune clandestin en 2014

Une quinzaine de jeunes migrants soutenus par les syndicats lycéens seront pris en charge par la Ville de Paris.

"La Mairie de Paris fait valoir ses efforts : 95² millions d'euros en 2014 (contre 35 millions d'euros en 2008) sont consacrés à la prise en charge de deux mille jeunes, dont sept cents sont majeurs et bénéficient d'un contrat « Jeune majeur », à condition qu'ils suivent avec sérieux leur scolarité", relate le journal [Le Monde](#).

"Une délégation de quatre personnes a été reçue par Dominique Versini, maire adjointe chargée, entre autres, de la lutte contre l'exclusion : « On ne va pas les laisser tomber, on ne se défausse pas », a-t-elle confirmé, remarquant cependant que « ces jeunes ne sont pas mineurs, en tout cas ont-ils été déclarés majeurs à la suite d'une décision de justice et sur la foi d'une expertise médicale. Il y a, certes, des marges d'erreur, notamment entre 17 et 19 ans, mais les juges ne prennent en compte que la fourchette basse de l'estimation de leur âge. La Mairie ou, plus précisément, le département de Paris, n'a donc pas d'obligation à prendre en charge les majeurs, car cela incombe à l'Etat »[...]

Cette solution, bienvenue pour la quinzaine de lycéens soutenus par la FIDL, n'épuise pourtant pas le problème de l'afflux soudain de ces jeunes, accru depuis trois ou quatre ans. Venus du Sénégal, du Cameroun, du Mali, ils débarquent, après un incroyable périple, en Ile-de-France sans un sou ni un contact.

Ils vont frapper à la porte de la permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Paomié), confiée à France terre d'asile, qui examine leurs papiers, écoute leur récit, juge s'il s'agit bien de « mineurs isolés » et, selon le Défenseur des droits, rejette l'aide sociale dans un cas sur deux : « C'est une véritable moulinette à exclure, alors que leur devoir serait d'abord de protéger ces jeunes qui, laissés à la rue, risquent de commettre des vols, de se prostituer... », plaide Sylvie Bord, de l'Adjié, qui évalue à entre six cents et sept cents le nombre de ces jeunes en errance."[...]

Un coût par jeune clandestin de 4.000 € par mois (proche de celui de l'emploi d'un ingénieur pour la collectivité), à un moment où l'Etat [supprime](#) les bourses au mérite de 1.800 € par an (150€ par mois) aux étudiants peu argentés ayant obtenu mention très bien au bac, et où des sacrifices financiers sont demandés à tous les Français.

1 Un coût pour le département de Paris d'ailleurs proche de celui des autres départements pour la prise en charge des mineurs étrangers isolés, évalué entre [50.000 € et 70.000 €](#) par an

2 95 millions pour 2.000 jeunes clandestins soit 47.500 € par personne